

Mardi 3 juillet à 10 h

**COMMISSION DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DU TOURISME**

(M. le Ministre Furlan)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur la réforme des taxes communales

Jean-Luc CRUCKE sur un sursalaire pour le secrétaire communal d'Ath

Jean-Luc CRUCKE sur la situation catastrophique de la commune de Brugelette

Pierre-Yves JEHOLET sur les changements de structure au sein de Tecteo

Hervé JAMAR sur la subvention au Commissariat général au tourisme

Hervé JAMAR sur l'octroi d'une subvention d'équipement touristique à la ville de Mons

Pierre-Yves JEHOLET sur la collaboration entre régions dans les salons internationaux du tourisme d'affaires et de loisirs

Jean-Luc CRUCKE sur la réforme des taxes communales

Interviewé par un hebdomadaire, le Ministre reconnaissait travailler à une réforme de la taxation communale afin de la rendre plus juste.

Où en est le Ministre dans l'évolution de son travail et quel est l'échéancier suivi ? Sachant que les nouvelles équipes communales seront installées en fin d'année, ne convient-il pas d'adopter les nouvelles règles dans les plus brefs délais, plutôt que de les changer en cours de mandature ?

Quelle est la logique sur laquelle se repose le Ministre et les lignes directionnelles du travail entrepris par le Ministre ?

Le Ministre justifie le différentiel entre les communes de trois manières différentes et complémentaires :

- l'autonomie communale, en ce compris la bonne gouvernance
- la richesse des communes, à savoir : la valeur relative du revenu moyen par habitant
- le Fonds des Communes

Comment le Ministre a-t-il étudié ces différents critères et quelle est l'influence et le pouvoir d'intervention dont il estime devoir doter la Région pour paramétrer ceux-ci ?

En ce qui concerne l'IPP, en tenant compte de la variabilité de la valeur du revenu par commune, comment s'établit le classement des communes en Wallonie ? Le Ministre a-t-il effectué l'analyse, peut-il en faire le commentaire et communiquer le ranking obtenu par commune ?

Un classement identique existe-t-il concernant le critère du Fonds des communes ? Quel est-il et quelle est la grille de lecture du Ministre ?

Jean-Luc CRUCKE sur un sursalaire pour le secrétaire communal d'Ath

La ville d'Ath étant une zone de police uncommunale, la sagacité et la vigilance du conseiller communal, Michel Loncheval, permit d'aborder, lors du dernier conseil communal, la décision d'octroyer au secrétaire communal, ainsi qu'au receveur communal, un traitement complémentaire, avec effet rétroactif en 2006, en raison des fonctions exercées, par les intéressés, au sein de la zone de police.

Qui décide de l'octroi de ce complément de salaire ? Est-ce le conseil communal, comme l'affirme le conseiller communal Loncheval, ou le Collège de Police ? L'attribution par le seul Collège doit-elle être considérée comme illégale et faire l'objet d'une annulation par l'autorité de tutelle ?

Le Ministre confirme-t-il que l'attribution de ce complément de salaire est une faculté et non une obligation qui pèse sur le conseil communal ? Dans les zones de police uncommunales, quel est le pourcentage de communes qui octroient ce complément au secrétaire communal ?

Quelle est la hauteur de ce complément ? Existe-t-il une fourchette dans laquelle la commune peut délibérer ? Où se situe le siège de la matière sur le plan légal ?

Sachant que le complément qui sera alloué aux deux fonctionnaires communaux et inscrit au budget s'élèvera à plus de 100.000€, que la décision de rétroactivité prise par le Collège remonte à 2006, que la ville d'Ath vient d'être reconnue comme l'une des 10 villes les plus taxées de Wallonie, qu'elle est l'analyse politique du Ministre sur le dossier ? Cette décision de rétroactivité est-elle conforme à une gestion parcimonieuse et en bon père de famille des deniers publics ? La commune pouvait-elle renoncer à cette rétroactivité ?

La ville d'Ath ayant, voici quelques temps, fait la une de l'actualité pour des comptes communaux qui n'avaient pas été approuvés, parfois pas communiqués, par l'autorité de tutelle, où en est la situation à ce jour ? Tous les comptes communaux ont-ils été adressés à l'autorité de tutelle et tous ont-ils été approuvés ? Qu'en est-il ?

Jean-Luc CRUCKE sur la situation catastrophique de la commune de Brugelette

Fin février, j'attirais l'attention du Ministre sur la situation catastrophique de la petite commune de Brugelette qui, comme d'autres, a perdu sa sucrerie et estime ne plus disposer de recettes suffisantes pour assumer la gestion du service public. Un projet de budget présentant un déficit de plus de 600.000€ fut rédigé et le cabinet du Ministre, en compagnie du CRAC, reçut le bourgmestre à Namur.

Une étude complémentaire à celle qu'avait déjà rédigée le CRAC fut sollicitée afin de conseiller la commune et d'envisager un plan de gestion.

L'étude est-elle à présent disponible ? Quand fut-elle rédigée et quand se sont déroulées les rencontres avec la commune ? Qui fut l'interlocuteur du CRAC ? Quel est le contenu de l'étude complémentaire sollicitée ? Le Ministre peut-il les détailler ? Quelles sont les recommandations, les mesures et les lignes de conduite préconisées ? Le plan de gestion est-il rédigé ? Quand sera-t-il soumis à l'approbation du conseil communal ? La commune ne dispose-t-elle pas d'une date limite pour voter un budget vérité ? Qu'en est-il ? La commune dispose-t-elle encore d'une marge en matière de recettes ordinaires et d'imposition ? Quelle est-elle et que rapporterait-elle ?

Face à la petite taille de la commune de Brugelette et aux exigences de plus en plus importantes qu'impose le service public au citoyen, ce type de commune pourra-t-elle encore s'en sortir seule à l'avenir ? Comment le Ministre perçoit-il cette évolution ? Quel est son point de vue et son analyse ?

Récemment le bourgmestre fit savoir qu'il aurait trouvé un investisseur industriel providentiel, ce qui aurait permis de renflouer le déficit de la commune ? Prudente, l'Intercommunale IDETA sollicita les renseignements utiles et s'aperçut rapidement que le dossier de l'intéressé ressemblait plus à de l'affabulation qu'à de la concrétisation ! Le bourgmestre semble néanmoins vouloir engager la responsabilité des autorités subsidiaires et déclare que pour élaborer le montage financier que réclamait "l'investisseur" "la commune n'était pas libre de tous ses mouvements et de tous ses actes et qu'une telle opération nécessitait au préalable l'aval des autorités provinciales et régionales". Quelle est la teneur des autorisations qui furent sollicitées auprès de la Région ? Quand le furent-elles et quelle fut la réponse apportée ? Comment justifier et expliciter cette décision ?

Pierre-Yves JEHOLET sur les changements de structure au sein de Tecteo

Ce 1^{er} juillet, le groupe TECTEO va changer ses structures via la création de deux filiales opérationnelles sous forme de sociétés privées.

Tout en restant une intercommunale, TECTEO devient de la sorte un holding possédant 100% des parts des deux sociétés privées « Resa Services » et « Tecteo Services ».

Ces changements de structure vont permettre à TECTEO de s'affranchir encore un peu plus du contrôle des pouvoirs publics et permettre également à ses dirigeants de contourner les nouvelles dispositions du CDLD sur les incompatibilités de mandats.

Cette situation nous renvoie également à nouveau vers le manque de contrôle des pouvoirs publics sur cette intercommunale, faute d'accord intervenu à ce sujet entre les différentes régions.

- Quelle est votre réaction face à cette situation particulièrement interpellante ?
- Les autorités wallonnes ont-elles été informées des intentions de Tecteo en la matière, cette décision remontant, aux dires des dirigeants de Tecteo, au mois de juin 2009 ?
- Cette façon de contourner les nouvelles dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ne doit-elle pas amener le Gouvernement wallon à réfléchir à d'autres moyens de contrôle des mandats publics mais aussi, de mandats « privés » exercés au sein d'intercommunales ou d'OIP ?
- Entendez-vous prendre des mesures particulières à cet égard ?

Hervé JAMAR sur la subvention au Commissariat général au tourisme

En date du 9 février dernier, le Gouvernement Wallon a reporté l'examen de l'octroi d'une subvention de fonctionnement au Commissariat général au tourisme pour l'année 2012.

Pouvez-vous m'expliquer les raisons de ce report ?

Hervé JAMAR sur l'octroi d'une subvention d'équipement touristique à la ville de Mons

Le Gouvernement Wallon a récemment adopté un projet d'arrêté octroyant une subvention d'équipement touristique de 537.652€ à la ville de Mons en vue de la création d'un Centre d'interprétation de l'histoire militaire.

Pourriez-vous me donner plus de détails sur ce projet ? Quels en sont les partenaires ? Quel est l'objectif de ce centre ? A qui est-il destiné ? Quel sera son coût total ? Combien coûtera l'intervention totale de la Wallonie dans ce projet ?

Pierre-Yves JEHOLET sur la collaboration entre régions dans les salons internationaux du tourisme d'affaires et de loisirs

Depuis toujours, lors de l'organisation de salons internationaux spécialisés dans le tourisme d'affaires et de loisirs, les trois régions se réunissent sur le même stand et sous la même bannière Belgique.

Or, à l'issue du salon IMEX de Francfort en mai dernier, l'office du tourisme flamand a fait part de son souhait de ne plus s'associer aux autres régions dans le cadre des futurs salons.

- Quel sera l'impact de ce type de décision pour l'organisation des prochains salons, notamment en termes financiers ?
- Avez-vous déjà eu des contacts avec les représentants du secteur suite à cette décision ?
- Des contacts ont-ils déjà eu lieu avec vos homologues bruxellois et flamand à ce sujet et afin d'envisager la future collaboration entre les régions dans le cadre des salons internationaux ?